



**Municipalité
de Saint-Damien**

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 753-17 et 757-3

Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros 753-17 et 757-3

PRENEZ AVIS de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 15 février 2022, le conseil a adopté les projets de règlements suivants :
 - Projet de règlement numéro 753-17 modifiant le règlement zonage numéro 753, tel qu'amendé.
L'objet de ce règlement est d'assurer la conformité au règlement #210-2020 de la MRC Matawinie en ce qui a trait à certaines dispositions relatives à l'agriculture.
 - Projet de règlement numéro 757-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 757, tel qu'amendé.
L'objet du présent règlement est d'assurer la conformité au règlement #210-2020 de la MRC Matawinie en ce qui a trait à certaines définitions.
2. Les projets de règlement 753-17 et 757-3 ne contiennent pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
3. Les projets de règlement 753-17 et 757-3 concernent l'ensemble des zones de la municipalité.
4. Une assemblée publique de consultation aura lieu jeudi le 8 juin, à 19 h, à la salle publique des délibérations du conseil située au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien. Au cours de cette assemblée, le maire ou toute autre personne qu'il pourra désigner, expliquera les projets de règlements plus haut cités ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Les projets de règlements numéro 753-17 et 757-3 peuvent être consultés au bureau municipal situé au 6850, chemin Montauban, Saint-Damien, durant les heures régulières d'ouverture, et peuvent également être consultés sur le site Internet à l'adresse suivante www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, ce 27 mai 2022

Éric Gélinas M. ATDR
Directeur général et greffier-trésorier